OPH 65
Le logement pour tous

27 MARS 2023
ARRIVEE

Extrait

REUNION DU BUREAU DU 23 MARS 2023

Les membres du Bureau du Conseil d'Administration de l'OPH 65 se sont réunis le jeudi 23 mars 2023 à la suite du Conseil d'Administration au 7 rue Gaston Manent à Tarbes (Salle de réception – RDC), sous la présidence de Yannick BOUBEE, Président.

Présents:

M. Yannick BOUBEE	Président de l'OPH 65 – Conseiller Départemental – Maire d'Aureilhan
M Jean GLAVANY	Vice-Président de l'OPH 65 – Ancien Ministre
M. Manuel ESPEJO	Représentant CAF
Mme Virginie SIANI-WEMBOU	Conseillère Départementale (en visio)

Représentés:

Mme Anne COLAT-PARROS	Directrice de l'ADIL a donné pouvoir à M. Manuel ESPEJO
Mme Sylvie PORTEJOIE	Représentante l'INDECOSA CGT a donné pouvoir à M. Manuel ESPEJO
M. Laurent LAGES	Vice-Président du Conseil Départemental a donné pouvoir à M. Yannick BOUBÉE, Président

Assistaient à cette réunion:

M. Jean-Pierre LAFONT-CASSIAT	Directeur Général de l'OPH 65
Mme Coralie QUINCHARD	Secrétaire Administrative, Secrétaire de séance

ESQUIEZE-SERE - CESSION DU BAIL A CONSTRUCTION - RESIDENCE "LE PRESBYTERE"

HISTORIQUE:

Aux termes d'un acte reçu par Maître Didier LABOURDETTE notaire à ARGELES-GAZOST les 15 et 16 mars 2001, la commune d'ESQUIEZE-SERE a donné à bail à construction un immeuble à la société LE TOIT FAMILIAL DES HAUTES PYRENEES (devenu PROMOLOGIS), à charge pour le preneur de réhabiliter le bâtiment existant pour y créer deux logements sociaux.
Ledit bail a été conclu pour une durée de cinquante-cinq années, courant à compter du 1er novembre 2000 jusqu'au 31 octobre 2055.

Aux termes d'un acte reçu par Maître ESTEBAN, Notaire à TARBES, le 3 février 2022, l'OPH 65 a acquis de PROMOLOGIS, avec un plus grand ensemble, l'immeuble objet du bail à construction, devenant le preneur en place.

PROJET:

La Commune d'ESQUIEZE-SERE s'est rapprochée de l'OPH 65 afin de se porter acquéreur dudit immeuble, moyennant le prix de 138 845 euros frais de notaire en sus et pénalités de remboursement anticipés du prêt de la banque des territoires ci celles-ci venaient à être appliquées.
La cession de l'immeuble à la Commune entraînera la résiliation du bail à construction à compter de la signature de l'acte authentique.

DECISION:

Les membres du Bureau, par délégation du Conseil d'Administration, autorisent à l'unanimité le Directeur Général, avec faculté de substitution :

- **à signer la cession de la Résidence "Le Presbytère" à la Commune d'ESQUIEZE-SERE moyennant le prix et les conditions ci-dessus visés.**

27 MARS 2023
ARRIVEE

Le Président

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES
OPH 65

Yannick BOUBÉE